

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

N° de l'article:

6180500

UFI:

52X7-YSNY-W10X-YT4J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Nettoyant pour mousse de polyuréthane fraîche et pistolet

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
sans générateurs d'aérosols ni briquets (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

acetone

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
------	---

Indications diverses:

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004 >30% hydrocarbures aliphatiques

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2 Numéro d'index: 606-001-00-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49	acetone Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger EUH066 Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 5 800 mg/kg ETA (dermique) 20 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 76 mg/L Indications diverses: Le libellé des mentions de danger mentionnées figure à la section 16.	65 – 70 %
n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119472128-37	Éther diméthylique Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, gaz) = 164 000 ppmV ETA (inhalation, vapeur) 309 mg/L	25 – 30 %
n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	Dioxyde de carbone Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire. Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) ≥ 5 000 mg/kg ETA (dermique) ≥ 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) ≥ 50 mg/L	1 – 5 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation:

Aérer la pièce, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes. En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂). En cas d'incendie important, lutter à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée ou d'une mousse résistante à l'alcool.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Éloignez les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations:

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Mesures de protection incendie:

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Précaution! Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Même après utilisation, ne pas ouvrir de force ni brûler.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver dans un endroit frais Conserver uniquement dans son emballage d'origine. Les prescriptions administratives relatives au stockage d'aérosols doivent être respectées.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m³)
VRC (FR)	acetone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m³) ② 1 000 ppm (2 420 mg/m³)
IOELV (EU)	Éther diméthylique n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	① 1 000 ppm (1 920 mg/m³)
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	Éther diméthylique n°CAS: 115-10-6 N°CE: 204-065-8	① 1 000 ppm (1 920 mg/m³)
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	Dioxyde de carbone n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m³)
IOELV (EU)	Dioxyde de carbone n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas plus de détails. Voir la section 7. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN ISO 16321-1

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

conserver dans un endroit bien ventilé. Matériau approprié: LDPE. Epaisseur du matériau des gants: 0,06 mm Temps de pénétration >10 min Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition brève ou faible, utiliser un appareil respiratoire filtrant ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion	Aucune donnée disponible	
Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité apparente	non applicable	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	

* 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aérosols:

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

* 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme.

* 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

acetone	n°CAS: 67-64-1	N°CE: 200-662-2
DL50 par voie orale: 5 800 mg/kg (Rat)		
DL50 dermique: 20 000 mg/kg (Lapin)		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 76 mg/L 4 h (Rat) OCDE 405		
Éther diméthylque	n°CAS: 115-10-6	N°CE: 204-065-8
DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat)		
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin)		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =164 000 ppmV 4 h (Rat)		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 309 mg/L 4 h (Rat)		

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets conditionnement

16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
1950	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
		-	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



Qualität für's Handwerk

618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F Code de restriction en tunnel: (D)	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantité limitée (LQ): Siehe SV277 Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-D, S-U	Dispositions particulières: A145 A167 Quantité limitée (LQ): Y203 Quantités exceptées (EQ): E0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.

Seuil de quantité (en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de niveau inférieur: 150 t,

Seuil de quantité (en tonnes) pour une utilisation dans les établissements de niveau supérieur: 500 t

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) : 96 Vol-%

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
5.1.	Moyens d'extinction
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.2.	Autres informations
10.1.	Réactivité
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes
16.4.	Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EU	Union européenne
EWG	European Waste Catalogue
IC ₅₀	Concentration inhibitrice 50%
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 14 août 2024

Révisé le: 14 sept. 2026

Version: 3, remplace la version 2



618 Alfa Nettoyant pour pistolet en aérosol

RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UFI	Identifiant unique de formulation
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils
ZNS	système nerveux central

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

* 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
sans générateurs d'aérosols ni briquets (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Irrit. 2)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.